

TERRES DE SOURCES, UN LABEL TERRITORIAL INNOVANT POUR RÉMUNÉRER LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DES AGRICULTEURS POUR L'EAU DU BASSIN RENNAIS

Mise en situation

Donner de la valeur aux produits locaux durables est un enjeu important pour protéger les ressources en eau, d'autant plus que la plupart des agriculteurs souhaitent être plus justement rémunérés de leur fonction de production alimentaire. Cette quête de sens implique d'innover pour donner de la valeur, notamment aux produits des élevages disposant d'une grande proportion de prairies qui jouent un rôle important dans la protection des ressources en eau.

Résumé

Un dispositif innovant est en création sur le Bassin Rennais pour protéger ses ressources en eau. Cette démarche, qui a vocation à être essaimée au niveau national dans le cadre d'une coopération interterritoriale, inclut les outils suivants : une innovation juridique dans la commande publique permettant l'achat local des denrées alimentaires par les restaurations collectives, un label destiné à reconnaître les produits dans tous les circuits de commercialisation, un modèle de développement de filières de production équitables, et une société coopérative d'intérêt collectif pour organiser la logistique de distribution des produits à grande échelle. Sur les 130 fermes labellisées aujourd'hui, 88 sont titulaires du marché public du groupement de commande qui rassemble 61 communes. Elles se sont engagées dans une démarche de progrès évaluée avec le diagnostic Idea®, et visant en particulier une diversification des assolements et une augmentation de la proportion des prairies pour les élevages laitiers, favorables à la qualité de l'eau.

Summary

Terres de Sources, an innovative territorial label to remunerate the environmental services of farmers for water in the Rennes region

An innovative system is being created in the Rennais Region to protect its water resources. This approach, which is intended to be spread at the national level as part of interterritorial cooperation, includes the following tools: a legal innovation in public procurement allowing the local purchase of foodstuffs for collective catering, a label intended to recognize products in all sales networks, a model for developing fair production sectors, and a cooperative of collective interest to organize the logistics on a large scale. Over the 130 certified farms today, 88 hold a public contract of the procurement group which brings together 61 municipalities. They have engaged in a process of progress evaluated with the Idea® diagnosis, and aimed in particular at diversifying crop rotations and increasing the proportion of grasslands for dairy farming, which is favorable to water quality.

Auteurs

D. HELLE¹

1 Collectivité Eau du Bassin Rennais

Auteur correspondant:

Daniel HELLE: dhelle@ebr-collectivite.fr

Mots clés

Rémunération de services environnementaux, commande publique, label, innovation.

Key words

Remuneration for environmental services, public procurement, label, innovation.

Références de l'article

HELLE D. (2024). Terres de Sources, un label territorial innovant pour rémunérer les services environnementaux des agriculteurs pour l'eau du Bassin Rennais, *Fourrages* 258, 123-127.

Introduction

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est un syndicat mixte composé de Rennes Métropole et 5 autres communautés de communes voisines, qui fournit l'eau potable aux 550 000 habitants du territoire à partir de 17 captages produisant 25 millions de mètres cubes. Les aires d'alimentation en eau ou bassins versants totalisent une surface importante de 1 500 km², surface équivalente à l'aire d'alimentation en eau de la Ville de Paris pour une productivité 20 fois plus faible. Elles sont situées très majoritairement en zone rurale, au nord-est de l'agglomération rennaise sur le bassin du Couesnon dans les cantons les plus laitiers de France – autour de Fougères, et à l'ouest sur les bassins de la Rance, et du Meu affluent de la Vilaine, sur des territoires de productions majoritairement animales – laitières, porcines et avicoles. 2000 exploitations occupent 120 000 ha de surface agricole.

Devant la dégradation de la qualité des eaux du milieu naturel observée depuis le début des années 1970 notamment en nitrates et pesticides, des programmes de protection ont été initiés à partir du milieu des années 1990. Ces actions ont permis une amélioration significative pour la majorité des captages, avec par exemple la réduction très rapide des teneurs en nitrates dans les Drains du Coglais, de 68 mg/l en 1995 à moins de 50 mg/l cinq années après (Beaugendre *et al.*, 2023), ou la réduction tendancielle des pics de pesticides des autres captages.

Cependant face à la persistance de pics de pesticides comme de niveaux en nitrates encore importants, il importe de développer une approche systémique pour viser une diversification des productions à l'échelle parcellaire (mélanges de cultures), des exploitations (diversification des assolements et allongement des rotations) et du territoire (déspécialisation des territoires) conformément aux études INRAE 2010 et 2023 (Butault *et al.*, 2010 et Vialatte *et al.*, 2023).

Afin d'aller dans ce sens, une meilleure valorisation économique des productions des exploitations agricoles qui s'engagent à faire évoluer leur système de production est nécessaire. Cet enjeu correspond aussi à l'attente des producteurs de voir plus justement rémunérer leurs productions (Bauer *et al.*, 2008).

Depuis 2015, un dispositif innovant est en cours de développement sur le Bassin Rennais. Cet article le décrit, et présente ses premiers résultats.

Terres de Sources, un dispositif systémique innovant constitué de sept volets

À la suite d'un voyage d'étude en Allemagne pour s'enquérir des expériences emblématiques d'approche systémique de Munich et Augsburg pour protéger leurs ressources en eau (Barataud *et al.*, 2013), les partenaires rennais ont initié un travail pour chercher à valoriser les produits locaux en visant prioritairement le marché de

la restauration collective publique, plus facile à aborder que celui des consommateurs parce que géré par des donneurs d'ordre publics. Cependant les règles d'égalité d'accès à la commande publique de la directive européenne ne permettent pas le localisme, c'est-à-dire le ciblage d'un territoire comme provenance des fournitures. C'est le fait d'avoir trouvé la façon de présenter les marchés publics pour ce faire qu'est né le dispositif.

L'innovation dans la commande publique

La technique permettant de cibler le local réside dans le type et l'objet du marché public : il s'agit d'un marché public de prestations de services (vs un marché de fournitures) de protection des ressources en eau du territoire dont la rémunération se fait par une contre-valeur via l'achat de produits alimentaires par les restaurations collectives.

C'est de cette façon que seules les exploitations agricoles qui sont situées dans l'aire d'alimentation des captages, sont légitimes pour répondre à l'appel à prestation.

Dans la pratique, une convention de groupement de commande est signée entre les collectivités de compétences complémentaires – le syndicat d'eau pour la production d'eau, et la ou les communes pour la restauration collective.

Complémentairement le syndicat d'eau apporte un bonus financier forfaitaire proportionnel à l'ambition que se fixe l'agriculteur dans son projet de progrès conformément à l'article de la commande publique relatif aux clauses incitatives. Il est d'un montant maximal de 5K€/exploitation/an.

Le projet de progrès s'appuie sur un diagnostic d'évaluation de la durabilité de l'exploitation Idea® (Zahm *et al.*, 2023),

- avec des objectifs de résultats à atteindre à 3 ans et 6 ans : réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et de l'excédent azoté d'au moins 10 % à 3 ans et 30 % à 6 ans
- et un progrès de 10 % à 3 ans et 30 % à 6 ans du score de 12 indicateurs cibles

Le cahier des charges inclut en plus des critères d'éligibilité : l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires difficiles à traiter dans l'eau (métaldéhyde, métolachlore, diméthénamide, métazachlore), de néonicoténoïdes, d'OGM et d'huile de palme dans l'alimentation des animaux, d'antibiotiques en préventif, et de production à contre-saison de légumes.

Les agriculteurs sont accompagnés par les organismes de développement agricole (Chambre d'agriculture, CETA, Groupement d'agriculture biologique, Civam, Contrôle laitier, bureaux d'études,...) pour la réalisation du diagnostic, l'établissement et la mise en œuvre du projet de progrès.

Le 3ème marché public en cours réunit 61 communes, et 88 exploitations agricoles.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Terre de Sources

La SCIC Terres de Sources a été créée en février 2022 pour répondre aux appels d'offres et développer les débouchés, organiser la logistique de livraison des produits, et être l'interlocuteur des cuisines (commande, facturation). Elle joue le rôle de grossiste (achat/revente) mais aussi de coopérative pour le développement des filières de production (paiement à la récolte), et de gestionnaire du label (organisation de la labellisation des fermes et des transformateurs, et promotion).

Elle regroupe avant son élargissement 105 associés organisés en 6 collèges (67 producteurs et 3 groupements représentant 130 exploitations, 18 transformateurs, 7 collectivités, 7 associations, 2 financeurs, 1 salarié). Les 2 premiers ont un poids prépondérant. Le président est un agriculteur.

Le développement des filières de production

Les filières de production locales Terres de Sources, économes en intrants et rémunératrices pour les producteurs, sont progressivement développées, sous la coordination de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, avec le concours des organismes de développement agricole (Chambre d'agriculture, CETA, Groupement d'agriculture biologique, Civam, Initiative Bio Bretagne).

La démarche vise à mettre les producteurs au cœur de la commercialisation de leurs produits, en les mettant en lien avec des transformateurs et des distributeurs qu'ils choisissent et avec lesquels ils contractualisent dans le cadre d'une démarche de confiance, sur une qualité, une quantité, un prix, et une durée.

10 filières de production sont pour le moment créées impliquant 70 producteurs représentant 5 800 ha de surface totale dont 500 ha de nouvelles cultures végétales : blé noir (ne nécessitant aucun intrant), blé panifiable, légumineuses, légumes, viande bovine, porc - en production bio et en démarche de progrès. D'autres sont en création : le chanvre (ne nécessitant aucun intrant), le poulet, le bœuf issu des veaux laitiers, les œufs, les produits laitiers.

20 transformateurs sont impliqués dans ces premières filières : moulins, transformateurs de légumes et légumineuses, laboratoires de découpe de viande, laboratoire de transformation laitière, boulangeries et production de galettes.

Le label Terres de Sources

Le label a pour objet d'identifier les produits auprès des consommateurs et de leur donner confiance dans la démarche via la labellisation des exploitations agricoles et des transformateurs.

Les promesses du label sont les suivantes :

- La garantie d'évolution des systèmes de production des exploitations qui sont accompagnées pour ce faire
- La juste rémunération des producteurs
- La provenance géographique des matières premières agricoles à l'origine des ingrédients des produits.

L'éducation à l'alimentation durable

Afin d'accompagner les habitants et les acheteurs du territoire dans leur acte d'achat, une ambitieuse politique d'éducation à l'alimentation durable est développée par l'ensemble des partenaires. Le réseau des associations, des entreprises et des intercommunalités est coordonné par la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

La feuille de route : le scénario Afterres 2050 de Solagro

Le scénario Afterres 2050 (Couturier et *al.*, 2016) a été décliné localement avec le concours de 93 personnes représentant 50 structures partenaires.

Le scénario qui intègre tous les enjeux que nous avons devant nous – adaptation au changement climatique, réduction des GES, lutte contre les maladies cardiovasculaires, diabète, cancers, lutte contre l'effondrement de la biodiversité, protection des ressources en eau et de l'air, protection des sols, repose sur :

- l'évolution du régime alimentaire des habitants : réduction de la consommation de viande, augmentation de la consommation de fibres, de fruits et légumes,
- l'évolution des modes de production : augmentation de l'autonomie de l'alimentation animale, réduction des intrants, augmentation de la production bio et économe en intrants.

L'essaimage dans le cadre d'un partenariat avec d'autres territoires

Même en visant le scénario Afterres 2050 et une plus grande adéquation entre production et consommation, le Bassin Rennais sera toujours excédentaire en lait parce que les conditions pédoclimatiques favorables le permettent. Seulement 16% du lait produit aujourd'hui est consommé sur le territoire. À l'inverse, le territoire sera toujours déficitaire en fruits. D'où l'idée de développer un partenariat entre territoires, et développer les ventes de produits labellisés sur les territoires partenaires et solidaires. Ce partenariat est en cours de création.

Impact sur l'évolution des systèmes de production, bilan intermédiaire

Les premiers contrats réalisés en 2015 et 2017 ont permis de faire évoluer les modes de production en cohérence avec les exigences du cahier des charges : arrêt d'utilisation des produits phytosanitaires difficilement traitables (diméthénamide, métaldéhyde en particulier), et des néonicoténoïdes pour 8 exploitations qui en utilisaient, arrêt du soja, réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires de différentes façons (augmentation de la proportion de prairies, achat de semences de blé et d'orge moins exigeantes, réduction du glyphosate, désherbage mixte, décalage de la date de semis), réduction d'engrais (chaulage), création de talus, de haies à rôle anti-érosif, et déplacement d'entrée de

champs, diversification de production et allongement des rotations (luzerne, arrêt de monoculture de maïs, travail du sol sans labour).

En 2022, la réponse au 3^e marché public de 30 exploitations conventionnelles parmi les 88 exploitations titulaires, s'est accompagnée de la mise en œuvre de leur projet de progrès. Conformément au cahier des charges, celui-ci vise à trois ans une réduction d'au moins 10% de l'utilisation de produits phytosanitaires, et 30% à six ans - tout en passant sous le niveau de référence d'utilisation du territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux défini par le 70^e percentile - et pour les fermes dont l'Indice de Fréquence de Traitement est supérieur à 50% de la référence territoriale. Quatre exploitations utilisaient significativement plus de produits que cette référence, et ont un projet de progrès ambitieux (voir figure 1). Seize exploitations ont une utilisation en deçà de la moitié de la valeur de référence et ne sont pas contraintes d'évoluer sur ce plan. Les autres ont établi un projet incluant diverses actions dont la diversification des productions en s'inscrivant dans les filières de production Terres de Sources® en cours de développement comme le blé noir, culture sans intrants, qui permet ainsi de réduire significativement les niveaux d'utilisation - et l'augmentation de la part de prairies dans l'assolement particulièrement des élevages bovins, très favorables à la protection des ressources en eau. A côté de l'article de la France Agricole (Lejas, 2023), la plateforme Osaé - Osez l'agroécologie de Solagro décrit précisément trois exemples de fermes, la Ferme de

Ty Viel, l'Earl des Petits Chapelais et l'Earl de la Chuplinais (Osaé, 2023). La mise en œuvre des projets de progrès par les producteurs qui est accompagnée par les organismes de développement agricole partenaires, sera évaluée dans le cadre du processus de labellisation. Des résultats plus précis et plus complets pourront alors être communiqués.

Remerciements

L'ensemble de l'équipe Terres de Sources de la Collectivité eau du Bassin Rennais et de la SCIC a contribué à la production des résultats et des données : Laurent Généau, Magali Grand, Luc Foucault, Flore Millet, Nathalie Muller, Mathilde Froc, Coralie Chuberre, Pierre Strub, Frédéric Bodiguel, Cylène Campanini, Emeline Daviaud.

Les organismes agricoles partenaires participent activement au développement du dispositif, en particulier la Chambre d'agriculture de Bretagne, Initiative Bio Bretagne, Ceta35, Agrobio35.

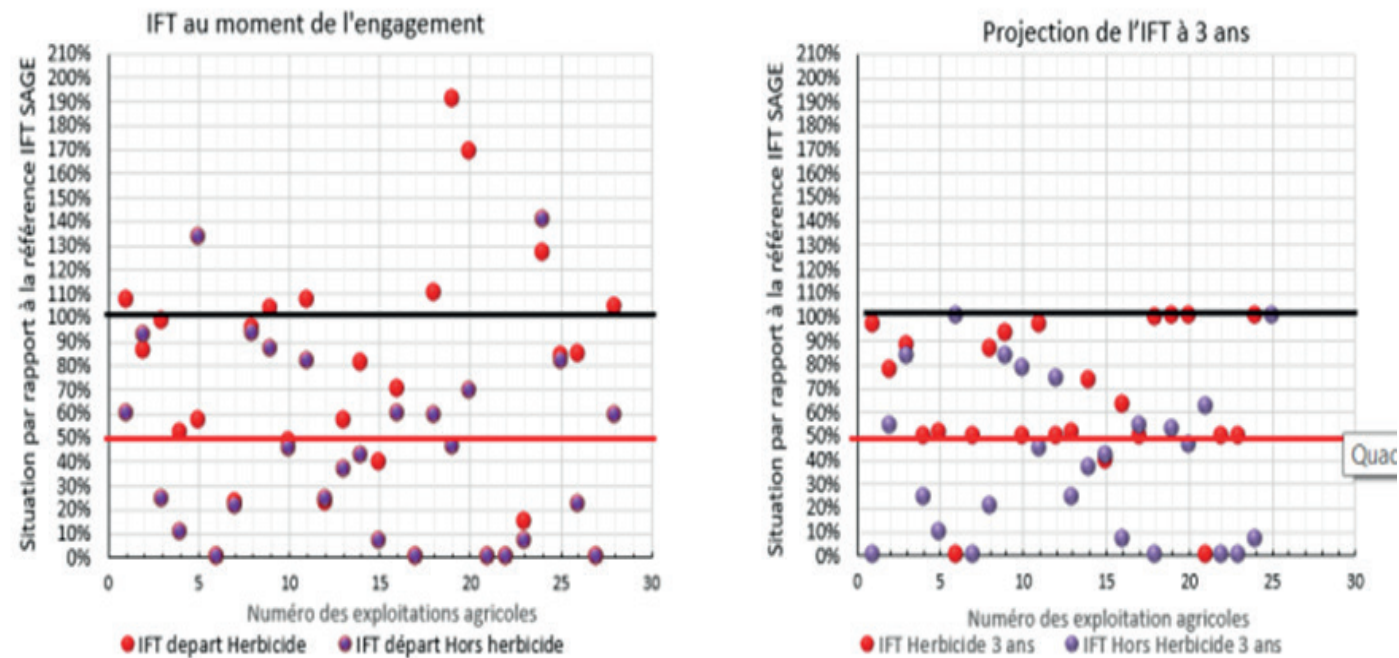


FIGURE 1 : Scénario d'évolution de l'utilisation des produits phytosanitaires (Indice de Fréquence de Traitement - IFT) des projets de progrès des 30 exploitations agricoles conventionnelles titulaires du marché public Terres de Sources n°3 2023-2025
FIGURE 1: Scenario for changes in the use of plant protection products (Treatment Frequency Index - IFT) in the progress projects of the 30 conventional farms that are holders of the public contract Terres de Sources n°3 2023-2025

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Barataud F., Aubry C., Wezel A., Mundler P., Fleury P. (2013). L'agriculture biologique pour préserver la qualité de l'eau ? Comparaison de trois cas emblématiques, en France et en Allemagne. *Innovations Agronomiques*, 32, pp.481-495.
- Bauer C., Pierre G., Le Caro Y., Lenoir J. (2008). Les agriculteurs et le dialogue territorial : une étude de cas. Ville de Rennes, agriculteurs, élus et habitants du Coglais (département d'Ille-et-Vilaine). Université d'Angers ; Université Rennes 2 ; AFIP-Bretagne. hal-03977764
- Beaugendre M., Le Bihen Y., Heitz H. (2023). Évaluation des résultats des actions pour la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur 5 territoires du bassin Loire-Bretagne, Fiche Drains du Coglais – Synthèse évaluative, 30 p.
- Butault J.-P., Dedryver C.-A., Gary C., Guichard L., Jacquet F., ... *et al.*, (2010). Écophyto R&D : quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ? Synthèse du rapport de l'étude. [Rapport Technique]. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. 90 p.
- Christian Couturier, Madeleine Charru, Sylvain Doublet, Philippe Pointereau. Le Scénario Afterres 2050. Solagro 2016
- Lejas, I. (2022, 17 juin). Production locale : Du porc labellisé pour les efforts sur l'eau. *La France agricole*, p. 1. <https://www.lafranceagricole.fr/archives/article/737426/du-porc-labellise-pour-les-efforts-sur-l-eau>
- Plateforme Osaé Osez l'agroécologie. <https://osez-agroecologie.org/temoignages-d-agriculteurs-sur-leurs-pratiques-agroecologiques>. Ferme de Ty Viel, Earl Les petits Chapelais, Ferme de la Chuplinais. Solagro, 2023
- Vialatte, A., Martinet, V., Tibi, A., Alignier, A., Angeon, V., ... *et al.*, (2023). Protéger les cultures en augmentant la diversité végétale des espaces agricoles : Rapport scientifique de l'Expertise scientifique collective. INRAE. 954 p.
- Zahm, F., Alonso Ugaglia, A., Barbier, J.M., Boureau, H., Del'Homme, B., Gafsi, M., Gasselin, P., Girard, S., Guichard, L., Loyce, C., Manneville, V., & Menet, A. (2023). Évaluer la durabilité des exploitations agricoles : La méthode IDEA v4, un cadre conceptuel combinant dimensions et propriétés de la durabilité. INRAE. 10 p.